



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 04/02/2022

**Signature de la convention Fond friches le 4 février 2022
Requalification des friches textiles sur le territoire de la commune de NOMEXY**

Contexte national

Dans le cadre du plan de relance économique, le Gouvernement déploie un fonds de 650 M€ pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. La réhabilitation des friches constitue en effet un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

Ce fonds finance notamment l'acquisition, la dépollution, la démolition et le gros œuvre dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Les lauréats bénéficient de subventions pour couvrir certaines dépenses ou une partie du déficit économique de l'opération d'aménagement.

Programme de restructuration des sites des anciennes usines textiles de la commune

La commune de Nomexy est lauréate de l'appel à projet "recyclage foncier". Grâce aux actions conjointes des services de l'État dans les Vosges et des élus du territoire, la commune de Nomexy s'est vu attribuer une subvention de 2 381 682 € au titre du Fonds friches.

Le projet de restructuration concerne les sites de la Teinturerie et de la Filature des anciennes usines textiles Boussac (11 hectares). Le premier chantier se concentrera sur une partie du site de la Filature. Ce projet, d'un montant de 6M€, est programmé sur plusieurs années.

Quels projets pour ces anciens bâtiments du site de la Filature ?

— le premier vise la création d'habitations modernes et fonctionnelles regroupant des maisons individuelles, des maisons individuelles groupées et des ensembles collectifs en partenariat avec un bailleur social, qui offriront location et accession à la propriété. L'objectif est la création d'une soixantaine d'habitations.

— le second est un projet de développement économique avec l'implantation de services, de surfaces commerciales et de bureaux.

La commune de Nomexy s'est également engagée dans le cadre de la labellisation ÉcoQuartier avec la signature d'une charte d'engagement le 31 août 2021.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

